



MJC Roguet / saison 2019-2020

Pour s'inscrire à un atelier de Musique

(Accordéon, Clarinette, Flûte, Guitare, Piano, Saxo, Synthé, Violon)

Ce qu'il faut savoir

- S'inscrire à un atelier de musique est possible dès le 3 juin mais pas par le site internet : **il faut passer à la MJC !** Une demande d'inscription n'est prise en compte que si elle est accompagnée du paiement de la cotisation (que la MJC n'encaisse pas). La création d'un compte sur le site de réservation reste obligatoire.
- Les adhérents 2018-2019 ont la possibilité **jusqu'au 20 juin** de se ré-inscrire sur le même créneau s'ils sont sûrs de leurs disponibilités à la rentrée. Dans le cas contraire ils sont invités à signaler un souhait de créneau horaire qui sera modifiable à la rentrée avant le démarrage de l'atelier.
- Pour les autres personnes non-adhérentes en 2018-2019, **ouverture des inscriptions le 22 juin**. La MJC enregistre dans un premier temps des **souhaits de créneau** (jour et horaire) qui sont reportés sur une fiche de renseignements destinée à l'intervenant, avec pour indications complémentaires l'âge du participant ainsi que son niveau et son ancienneté dans la pratique.
- Ces souhaits peuvent être actualisés à la rentrée par les adhérents dès qu'ils ont connaissance de leurs plannings scolaires ou professionnels. Ils doivent être confirmés de façon définitive **au plus tard le 19 septembre**. Ils ont alors valeur de réservation.
- La MJC est le seul interlocuteur des adhérents pour toute demande d'information sur l'atelier et/ou sur l'inscription. C'est elle qui met en contact si besoin adhérent et intervenant. Fermeture de l'accueil et du secrétariat **entre le 12 juillet et le 31 aout**.
- **Du 16 au 19 septembre**, les intervenants sont disponibles sur leurs horaires d'ateliers pour recevoir les adhérents, présenter leur projet, conseiller sur l'instrument,
- **Le 20 septembre au plus tard** les intervenants finalisent leur planning en fonction des réservations définitives enregistrées par la MJC. Ils traitent les demandes **par ordre chronologique**, des plus anciennes aux plus récentes. Les créneaux 16h30-18h30 (avant 18h le mercredi) sont réservés en priorité aux enfants.
- Dans le cas de cours collectifs, le choix de l'intervenant pour constituer les groupes se fait en fonction de **critères d'âge et de niveau**. Sauf cas particulier (ré-inscription d'un même groupe d'élèves d'une année sur l'autre), le tarif appliqué à l'adhérent est **celui du binôme** (2 élèves). Il sera diminué si l'effectif augmente et l'adhérent remboursé de la différence si la MJC a encaissé son règlement.
- Les adhérents sont informés par mail **au plus tard le 20 septembre** de l'acceptation ou non de leur demande de créneau.
- Sauf exception, les séances d'ateliers démarrent **la semaine du 23 septembre**.
- Rappel : **la séance d'essai n'existe pas** pour les cours de musique. L'annulation d'une inscription après la première séance n'est possible que si l'adhérent peut être remplacé dès la séance suivante (si cours collectif : par une personne répondant aux mêmes critères d'âge et de niveau).